

HESAM

UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L 718-11, L 718-12, L 719-1, L 719-2, ainsi que ses articles D 719-1 à D 719-47 ;

Vu la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 2 février 2016 portant élection du Président de la Communauté d'universités et établissements Hautes Ecoles Sorbonne Arts et Métiers, Jean-Luc DELPEUCH ;

Vu le décret n°2019-638 du 24 juin 2019 modifiant le décret n°2015-1065 du 26 août 2015 modifié portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « HESAM Université » ;

Vu le règlement intérieur de HESAM Université adopté le 18 septembre 2019 par le Conseil d'administration ;

Vu l'arrêté 2019/003 du 4 octobre 2019 portant composition du comité électoral consultatif ;

Vu l'arrêté 2019/004 du 4 octobre 2019 relatif aux élections au conseil d'administration et au conseil académique de HESAM Université.

ARRETE 2019/006 du 14 novembre 2019 relatif à la modification de l'arrêté 2019-004 portant sur les élections au conseil d'administration et au conseil académique de HESAM Université.

Article 1er

L'article 7 – Conditions d'éligibilité de l'arrêté 2019/004 du 4 octobre 2019 précise au cinquième alinéa une date qui ne peut être antérieure à la date limite de dépôt des listes et candidatures.

Le cinquième alinéa est donc modifié comme suit : « Mardi 19 novembre 2019 à 12h00 »

Article 2 – Modification de la période de scrutin

Le Délégué Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Président

Jean Luc DELPEUCH